

Exercice 2010 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

1) Emprunt 2010 : Signature d'un contrat de prêt avec Crédit Coopératif

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2010, la Ville de Besançon a contracté un prêt à taux fixe auprès de Crédit Coopératif selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 3 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : Fixe 3,05 % annuel
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Amortissement : Progressif
- Echéances : Annuelles et constantes
- Remboursement anticipé : Autorisé avec une indemnité actuarielle.

Le prêt a été encaissé le 25 novembre 2010 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature d'un contrat avec CTR Conseil pour une mission d'audit en matière de TVA

La Ville a choisi d'organiser un audit relatif à la gestion de la TVA avec cette société.

Après lecture du rapport d'audit, elle sera libre de suivre ou non les recommandations de CTR Conseil. Seules les recommandations mises en œuvre donneront lieu à rémunération de CTR Conseil, au taux de 25 % des recettes supplémentaires effectivement réalisées par la Ville.

II - Régies d'avances et de recettes

- Création d'une régie d'avances et de recettes pour l'entretien des chalets mis à disposition des associations ou groupements organisateurs de manifestations.

- Création d'une régie d'avances et de recettes pour l'encaissement de chèques cautions remis par les particuliers lors de la mise à leur disposition de matériels de mesures (caméra thermique et wattmètre) destinés à repérer des pertes d'énergie ainsi que le paiement d'éléments manquants au moment de la restitution de ces matériels et remboursement des chèques cautions qui auraient été encaissés pour restitution du matériel prêté en dehors des délais fixés.

III - Marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<p>Espaces verts</p> <p>Prévention et lutte non chimique contre la renouée du Japon</p> <p>Square Jean Wyrsh : aménagement du square et d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 6 ans</p> <p>Lot n° 1 : travaux de génie civil</p> <p>Lot n° 2 : fourniture et pose de jeux et sol amortissant</p>	<p>23/07/2010</p> <p>02/08/2010</p> <p>03/08/2010</p>	<p>FCE Le Mont - BP 9 25270 Levier</p> <p>ISS ESPACES VERTS 6 rue Camille Flammarion 25000 Besançon</p> <p>BOIS D'ORRAINE 1 chemin de Montrichard 54700 Pont à Mousson</p>	<p>Marché à bons de commande Maxi : 192 000 € HT</p> <p>137 381,50 € HT</p> <p>48 580,00 € HT</p>
<p>Maîtrise de l'Energie</p> <p>Marchés de prestations intellectuelles</p> <p>Chaufferie urbaine de Planoise et Hauts du Chazal - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour réalisation d'une chaufferie bois/gaz</p> <p>Contrôle de la Délégation de Service Public du Chauffage Urbain de Planoise et Hauts du Chazal</p>	<p>29/03/2010</p> <p>04/11/2010</p>	<p>GIRUS 1 rue Francis Carco 69120 Vaulx-en-Velin</p> <p>PÖYRY ENERGIE 2, Bd Vauban Montigny-le-Bretonneux 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex</p>	<p>236 015,00 € HT 282 273,94 € TTC</p> <p>Pour 3 exercices comptables : 99 129,00 € HT 118 558,28 € TTC Missions complém. et ponctuelles : 155 629,00 € HT 186 132,28 € TTC</p>
<p>Marchés de travaux</p> <p>Raccordement au chauffage urbain réseau de chaleur basse pression des programmes immobiliers sur le site Tripode</p> <p>Réseau de chauffage urbain Besançon</p> <p>Remplacement d'échangeurs de chaleur dans différentes sous-stations</p>	<p>19/10/2010</p> <p>27/05/2010</p>	<p>COFELY GDF SUEZ 15 rue Marguerite Yourcenar 21000 Dijon</p> <p>COFELY GDF SUEZ 15 rue Marguerite Yourcenar 21000 Dijon</p>	<p>117 324,24 € HT 140 319,79 € TTC</p> <p>159 948,91 € HT 191 298,90 € TTC</p>

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«M. Nicolas GUILLEMET : Je voudrais intervenir sur la signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Coopératif. J'ai été heureux que la Ville de Besançon ait contracté avec cet organisme, une des rares banques françaises à être référente dans le domaine de l'éthique bancaire et l'économie sociale. Je regrette cependant que ce choix n'ait pas été fait sur ce critère mais uniquement sur le critère financier, alors que les collectivités ont une énorme responsabilité morale sur le choix des banques avec lesquelles elles souhaitent travailler. Il faut aujourd'hui nous interroger sur ce que font nos banques avec notre argent : spéculation, exploitation du tiers monde, pillage des ressources naturelles, placement dans les paradis fiscaux ou des centres off shore qui alimentent les grandes délinquances internationales. L'UFC Que Choisir a récemment fait un classement des banques éthiques en France. Seules deux banques ont obtenu la moyenne. Il reste donc encore beaucoup de travail à faire. Je souhaiterais donc, contrairement à Eric CANTONA le 7 décembre et son action d'enlever l'argent des banques, que nous introduisions des critères éthiques dans le choix des banques avec lesquelles nous contractualisons.

M. Jean ROSSELOT : Ce que dit notre collègue est très intéressant mais il faut quand même reconnaître que depuis deux ans, et notamment sous l'impulsion du chef de l'Etat français, beaucoup a été fait à travers le G20, par exemple sur les paradis fiscaux. Ça vous fait rire mais je suis désolé, beaucoup a été fait mais le problème c'est qu'on n'est pas tout seul dans le monde et les Américains par exemple ne sont pas de cet avis. Sur les paradis fiscaux, ça a été une exigence française très forte, ça le demeure mais sur les cinq points d'avancée, il y a quand même eu des moralisations sur les bonus, il y a surtout les accords de Bâle III, et ça c'est la réponse à Nicolas, qui obligeront toutes les banques dorénavant à constituer des réserves bien plus importantes que ce qu'elles avaient jusqu'à maintenant et qui a conduit à la crise irlandaise, ça c'est de l'acquit. Les paradis fiscaux c'est mis à l'ordre du jour notamment par le chef d'Etat français mais ça ne va pas de soi. Il y a 20 états qui n'ont pas forcément votre philosophie politique ni la mienne d'ailleurs. Il ne faut pas ricaner, il faut voir les progrès qu'il est possible de faire. Je crois qu'il y en a eu et l'intervention de Nicolas GUILLEMET est tout à fait sensée et fondée. Et si demain il y a un autre chef de l'Etat, de droite ou de gauche, peu importe, on espère qu'il maintiendra cette ligne qui a été tracée par le G20 depuis deux ans, deux ans seulement.

M. LE MAIRE : Je voulais simplement vous demander d'être attentif car ce rapport avait déjà été voté. Désormais je ne passerai plus la parole lorsque les rapports auront été votés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.